



GUARDIAN CAPITAL®

APERÇU DU FONDS

Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé^{MC} Parts de série A

Le 17 août 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série A de la Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé^{MC} (le Fonds). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus du Fonds. Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1-866-383-6546 ou à insights@guardiancapital.com ou visitez le www.guardiancapital.com/investmentsolutions/fr/.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	(Série A) GMF300	Gestionnaire du Fonds :	Guardian Capital LP
Date de création de la série :	Le 30 août 2022	Gestionnaire de portefeuille :	Guardian Capital LP
Valeur totale au 30 juin 2023 :	1 325 943 \$	Distributions :	Annuelles, le cas échéant Initialement 10 000 \$,
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,94 %	Placement minimal :	500 \$ supplémentaires

Un investisseur devrait évaluer attentivement si sa situation financière et ses objectifs de placement concordent avec un investissement dans les parts de série A du Fonds. **Les parts de série A sont transférables uniquement de la façon prévue dans la déclaration de fiducie du Fonds et de la façon décrite dans le prospectus du Fonds.** Les parts de série A peuvent convenir à un investisseur dont l'objectif principal est d'avoir un revenu suffisant à la retraite, en particulier dans les dernières années de sa vie. Les parts de série A peuvent ne pas convenir à un investisseur dont l'objectif principal est de laisser du capital à sa succession.

Le Fonds n'est pas une société d'assurance. Les parts de série A ne sont pas des contrats d'assurance ou des contrats de rente. Les porteurs de parts du Fonds (les « porteurs de parts ») ne bénéficieront pas des protections conférées par les lois sur les assurances. Les distributions fournies par le Fonds ne sont pas garanties par une société d'assurance ou une tierce partie.

En ce qui concerne le Fonds, les paiements que reçoit un porteur de parts du Fonds sont liés à sa longévité, de sorte que les personnes atteintes de problèmes de santé graves ou menaçant leur vie **ne devraient pas** investir dans le Fonds. Contrairement aux organismes de placement collectif classiques, le montant que les porteurs de parts recevront à leur décès ou au rachat volontaire de leurs parts équivaudra au pourcentage de la valeur liquidative par part alors en vigueur de leurs parts de série A qui est précisé ci-après :

Toutes les parts de série A détenues par un porteur de parts seront rachetées une fois que Guardian Capital LP aura été informée du décès. La communication tardive du décès d'un porteur de parts et l'omission de faire racheter les parts de série A en temps opportun à la suite du décès d'un porteur de parts aura une incidence défavorable sur le rendement des parts de série A en circulation.

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
95 %	95 %	95 %	95 %	90 %	85 %	80 %	75 %	70 %	60 %	50 %

Pour chaque année subséquente jusqu'au 31 décembre 2042 (la « date de dissolution »), en ce qui concerne le Fonds, un porteur de parts qui demande le rachat de ses parts ou un porteur de parts dont les parts sont rachetées à la suite de son décès recevra un montant équivalant à 50 % de la valeur liquidative par part de série A alors en vigueur de ses parts de série A du Fonds.

Le Fonds n'entend pas verser de distributions régulières. Le porteur de parts qui meurt avant la date de dissolution recevra uniquement les distributions annuelles des gains en capital réalisés nets et du revenu net, s'il en est, qui ne devraient pas être versées en espèces, et le produit de rachat équivalant à un pourcentage de la valeur liquidative par part de série A applicable au moment du décès du porteur de parts comme il est décrit ci-dessus. Pour les quatre derniers trimestres civils de son exploitation, à compter du trimestre se terminant le 31 mars 2042 et jusqu'au trimestre se terminant le 31 décembre 2042, le Fonds rachètera le quart (25 %) des parts de série A de chaque porteur de parts en circulation à la fin du trimestre applicable à la valeur liquidative par part de série A. **La valeur liquidative par part de série A applicable du Fonds sera touchée non seulement par les rendements des titres en portefeuille du Fonds, mais également par le volume des rachats (volontaires et au décès).** Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des risques associés à un investissement dans les parts de série A. On trouvera de plus amples renseignements à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du Fonds.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds a pour objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme en investissant ses actifs dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. Pour les quatre derniers trimestres de son exploitation, à compter du trimestre se terminant le 31 mars 2042 et jusqu'au trimestre se terminant le 31 décembre 2042, le Fonds rachètera le quart (25 %) des parts de série A de chaque porteur de parts en circulation à la fin du trimestre applicable à la valeur liquidative par part de série A.

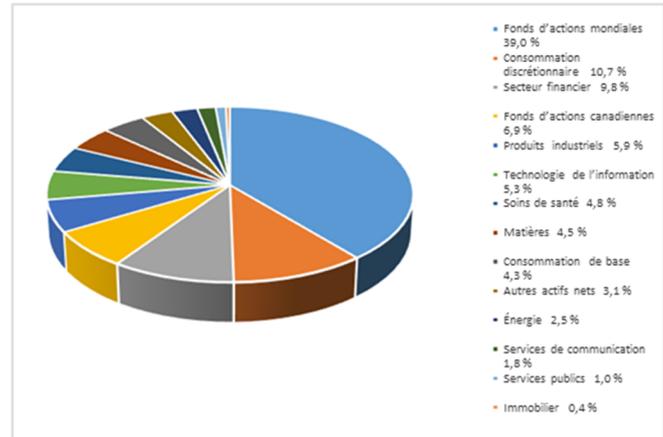
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 juin 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 30 juin 2023)

	% de la valeur liquidative du Fonds
1. FNB Croissance mondiale de qualité Guardian i ³	25,0 %
2. FNB Croissance américaine de qualité Guardian i ³	7,9 %
3. Fonds d'actions canadiennes secteurs limités Guardian – Parts de FNB	6,9 %
4. FNB d'actions fondamentale marchés émergents Guardian	3,6 %
5. FNB FPI mondiaux Guardian i ³	2,5 %
6. Novo Nordisk A/S, CAAE	2,3 %
7. Essilor International SA, CAAE	2,3 %
8. Booking Holdings Inc.	2,2 %
9. CME Group Inc., catégorie A	2,1 %
10. Mastercard Inc., catégorie A	1,8 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 56,6 %
Nombre total de placements : 64

Répartition des placements (au 30 juin 2023)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

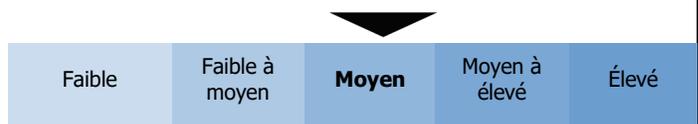
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



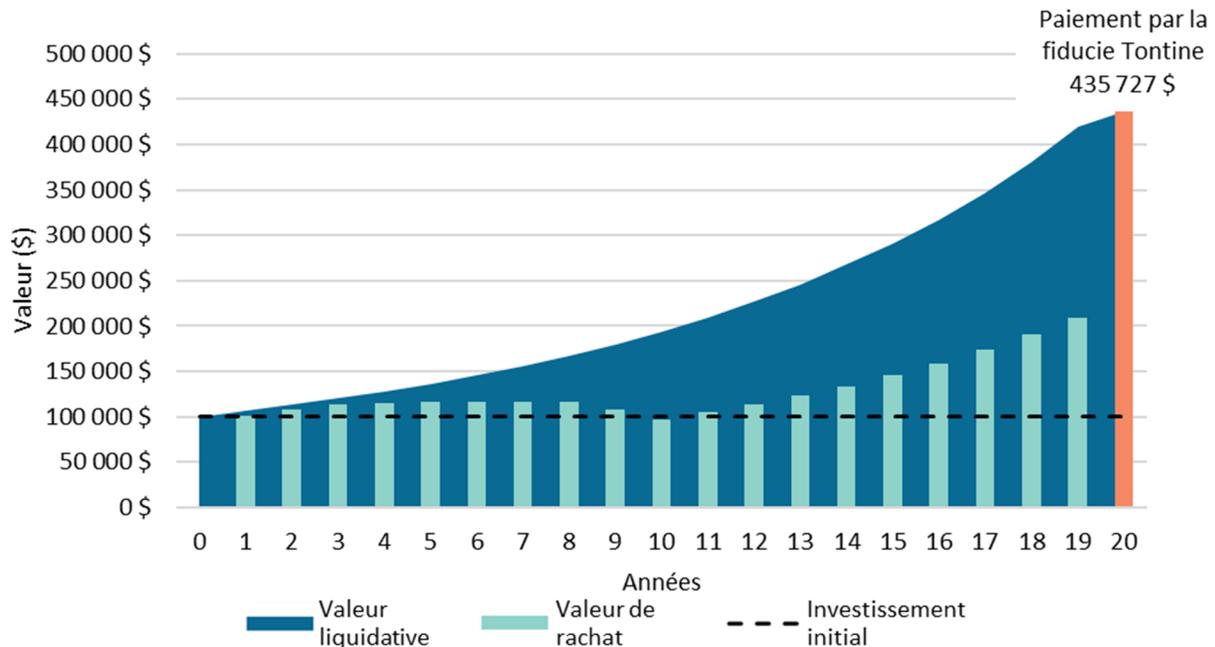
Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Le rendement total à long terme du Fonds est touché par le nombre réel de rachats (volontaires ou au décès) demandés par les porteurs de parts du Fonds. Les rendements totaux peuvent diminuer si le taux de mortalité ou les rachats volontaires diminuent et peuvent augmenter si ceux-ci augmentent. À titre indicatif, le graphique qui suit illustre la valeur de rachat éventuelle jusqu'à la date de dissolution du Fonds et à cette date en fonction d'un investissement initial de 100 000 \$ dans des parts de série F du Fonds au moment de sa création. Les hypothèses qui sous-tendent le graphique sont les suivantes : des rendements de l'actif net composés continus de 5,78 %; des rachats liés à la mortalité concordant avec les tables de mortalité CPM-14B; un âge initial moyen de 64 ans pour les investisseurs; et des rachats volontaires par 2 % des porteurs de parts par année. On trouvera de plus amples renseignements à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du Fonds.



Cette section vous indique le rendement des parts de série A au cours des dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série A au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série A du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous êtes né entre le 1^{er} janvier 1957 et le 31 décembre 1961;
- votre objectif principal est de constituer un actif en prévision de vos dépenses en fin de vie;
- vous vous attendez à vivre longtemps;
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen;
- vous pouvez tolérer de ne recevoir qu'un pourcentage de la valeur liquidative par part de série A de vos parts de série A pour tout rachat (volontaire ou au décès) avant la date de dissolution.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, notamment votre quote-part du bénéfice du fonds et les gains en capital imposables réalisés au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et le type de bénéficiaire du fonds (p. ex. l'intérêt, les dividendes, les gains en capital, etc.). En général, vous ne payez pas d'impôt sur vos placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou un autre régime enregistré.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un relevé d'impôt indiquant votre quote-part du bénéfice du fonds. Vous devez inclure les montants indiqués à votre revenu imposable, qu'ils soient versés en argent ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables tirés du rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts de série A, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Avec frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 à 5 % du prix d'achat des parts de série A que vous souscrivez	Vous paierez des frais de 0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous investissez	Vous et votre représentant devez négocier les frais, lesquels peuvent atteindre 5 % du coût des parts de série A, et vous devez les verser à la société de votre représentant à l'achat des parts de série A

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais du Fonds s'élevaient à 2,06 % de sa valeur, ce qui correspond à 20,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration et des frais d'exploitation du Fonds. Guardian Capital LP a pris en charge certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,94 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,12 %
Frais du Fonds	2,06 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de série A du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Montant de la commission de suivi	
En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Un taux annuel de 1,00 % de la valeur quotidienne moyenne du placement	10,00 \$ chaque année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de série A du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'échange	De 0 à 2 % de la valeur des parts de série A que vous échangez. Ces frais sont imposés par la société de votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Nous pourrions imposer des frais de 2 % de la valeur actuelle des parts de série A si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours suivant leur souscription.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- a) de résoudre un contrat de souscription de parts d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'un prospectus ou d'un aperçu du fonds;
- b) d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP
Commerce Court West
Suite 2700 P.O. Box 201
Toronto (Ontario) M5L 1E8
Site Web : www.guardiancapital.com/investmentsolutions/fr/
Courriel : insights@guardiancapital.com
Numéro sans frais : 1-866-383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce, qu'elles soient déposées ou non, appartiennent à Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.